

clure des accords de coopération entre eux pour la vente conjointe de biens par la mise sur pied de consortiums. Elle est tout spécialement intéressée à encourager les consortiums de PME. Elle appuie la réalisation d'études de faisabilité relatives à un projet de consortium d'exportation, ainsi que la mise sur pied et l'exploitation de nouveaux consortiums au Canada pour un maximum de trois ans.

Section F: Activités de soutien à l'expansion des exportations:

La Section F aide les exportateurs canadiens à déployer des efforts soutenus de marketing sur un marché extérieur où ils voudraient établir des installations. En vertu de la phase I de cette section, des fonds sont versés pour faire faire une étude de marché et en dresser un plan de pénétration. Dans le cadre de la phase II, les coûts de mise en œuvre du plan de pénétration peuvent faire l'objet d'un appui financier pendant un maximum de trois ans.

PDME-Alimentation: Marchés d'exportation des produits agricoles, marins et alimentaires:

Le PDME-Alimentation aide les entreprises, les associations industrielles, les organismes de producteurs et de commercialisation à développer des marchés pour l'exportation des produits ci-dessus mentionnés. Elle fournit de l'aide pour la recherche de marchés, les foires commerciales, les visites d'acheteurs étrangers au Canada, les études de faisabilité de marchés, les tests en marketing et les envois à l'essai.

Le PDME-Alimentation vise aussi à ce que l'examen des possibilités existant dans ce secteur soit fait avec plus de latitude et de souplesse. De l'aide est aussi accordée pour la formation d'associations sectorielles de promotion. Dans certains cas, cette aide peut s'étendre aux frais d'exportation des installations spéciales de production, de manutention, d'entreposage ou de promotion technique.

Les plans de développement de marchés à long terme, y compris la promotion thématique, l'établissement de services à l'étranger ainsi que les services de formation technique de représentants des pays clients, sont également admissibles. L'aide accordée à des organismes ne s'occupant pas de ventes peut ne pas être remboursable.

PDME-Pêche: Marchés d'exportation du poisson de fond et du hareng de l'Atlantique:

Cette section a été conçue pour mieux répondre aux besoins de l'industrie spécialisée des exportations de poisson de fond et de hareng de l'Atlantique. De l'aide est accordée pour des activités semblables à celles décrites dans toutes les sections du programme général.

Les entreprises qui voudraient plus de renseignements sur le PDME peuvent obtenir des dépliants distribués par les bureaux régionaux du MEIR, ou par le ministère des Affaires étrangères, à Ottawa.

Programme des projets de promotion (foires et missions)

Le Programme des projets de promotion (PPP) permet au gouvernement fédéral de planifier et d'administrer des expositions et des foires commerciales à l'étranger, des missions commerciales à l'étranger et au pays, ainsi que des visites commerciales d'acheteurs étrangers et de délégations gouvernementales au Canada. Le PPP appuie les initiatives des autres services du gouvernement en fournissant aux délégués commerciaux, aux directions sectorielles du MEIR, aux secteurs géographiques du MAE et aux bureaux régionaux du MEIR, les instruments voulus pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'expansion des exportations.

Lorsqu'un groupe de sociétés canadiennes demande l'aide du PDME pour des expositions ou des missions commerciales, la division des foires et des missions du MAE est chargée de présenter l'ensemble